

Cegedim annonce le résultat de son émission obligataire senior de 300 millions d'euros à échéance en 2020

Paris, le 15 mars 2013 --- Cegedim S.A. (« **Cegedim** ») annonce le succès de son émission obligataire senior de 300 millions d'euros à 6,75% à échéance en 2020 (les « **Obligations** »). Le prix d'émission des Obligations est de 100% de leur valeur nominale. Les Obligations arriveront à échéance le 1^{er} avril 2020. Le *closing* de l'émission obligataire est prévu le 20 mars 2013, sous réserve des conditions de *closing* usuelles.

Cegedim entend utiliser le produit des Obligations pour:

- payer le prix de rachat des obligations au taux de 7% à échéance 2015 (les « **Obligations Existantes** ») apportées à l'offre de rachat (l'« **Offre de Rachat** »), qui a expiré le 13 mars 2013, pour un montant en principal de 111,5 millions d'euros. Le prix de rachat est fixé à 108% de ce montant (le principal des Obligations Existantes qui resteront en circulation après le règlement de l'Offre de Rachat sera de 168,6 millions d'euros).
- payer les intérêts échus et non versés des Obligations Existantes jusqu'à la date de paiement (non incluse) (le total des intérêts échus et non versés et du prix de rachat mentionné ci-dessus est de 121,5 millions d'euros) ;
- rembourser le prêt à terme ;
- rembourser les tirages sur son crédit revolving ;
- payer les frais et dépenses liés à ces opérations.

Les Obligations sont offertes exclusivement à des *qualified institutional buyers* conformément à la *Rule 144A* du *United States Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « **Securities Act** »), et en dehors des Etats-Unis, conformément à la *Regulation S* du *Securities Act*.

A propos de Cegedim : Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise mondiale de technologies et de services spécialisée dans le domaine de la santé. Cegedim propose des prestations de services, des outils informatiques, des logiciels spécialisés, des services de gestion de flux et de bases de données. Ses offres s'adressent notamment aux industries de santé, laboratoires pharmaceutiques, professionnels de santé et compagnies d'assurance. Leader mondial du CRM santé, Cegedim est également un des premiers fournisseurs de données stratégiques consacrées à ce secteur. Cegedim emploie près de 8.100 personnes dans plus de 70 pays et a généré en 2012 un chiffre d'affaires de 922 millions d'euros. Cegedim SA est coté à Paris depuis 1995 (EURONEXT: CGM).

Pour en savoir plus: www.cegedim.com

Contacts :

Aude BALLEYDIER

Cegedim
Relations presse

Tel. : +33 (0)1 49 09 68 81

aude.balleydier@cegedim.fr

Jan Eryk UMIASTOWSKI

Cegedim
Directeur des investissements
Relations investisseurs

Tel. : +33 (0)1 49 09 33 36

investor.relations@cegedim.fr

Guillaume de CHAMISSO

Agence Presse - Papiers
Relations presse

Tel. : +33 (0)1 77 35 60 99

guillaume.dechamisso@pressepapiers.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait constituer une offre au public ou une invitation à participer à une offre dans un quelconque pays.

Etats-Unis

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Obligations visées par le présent communiqué ne sont ni ne seront enregistrées au titre du *Securities Act*. Les Obligations ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du *Securities Act* de 1933. Les Obligations ne seront pas offertes au public aux Etats-Unis.

Espace Economique Européen

L'Offre sera réalisée, sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « **Etat Membre Concerné** ») et conformément à la Directive Prospectus, dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus. L'expression « Directive Prospectus » signifie la directive 2003/71/CE dans sa version consolidée (incluant notamment, les modifications issues de la directive 2010/73/UE telles que transposées par les Etats Membres Concernés) et comprend toutes les mesures de transposition des Etats Membres Concernés.

France

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411.1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes, (i) situées hors du Royaume-Uni, (ii) situées au Royaume-Uni et qualifiées de « *investment professionals* » (au sens de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act* de 2000 (*Financial Promotion Order* 2005 (le « **Financial Promotion Order** »)), (iii) entrant dans le champ d'application de l'Article 43 du *Financial Promotion Order* ou (iv) toute autre personne à qui ce communiqué peut être légalement adressé ou destiné conformément au *Financial Promotion Order* (les « **Personnes Concernées** »). Aucun des investissements auxquels le présent communiqué fait référence ne peut être effectués par d'autres personnes que les Personnes Concernées et toute invitation, offre ou acceptation de souscrire, acheter ou procéder à de tels investissements ne devra être réalisée qu'avec des Personnes Concernées. Ce communiqué est uniquement destiné aux Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué ou son contenu.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué contient des déclarations prospectives qui sont assujetties à des risques, incertitudes et hypothèses. Il n'existe aucune garantie que les opérations décrites par le présent communiqué seront menées jusqu'à leur terme ni qu'elles le seront, le cas échéant, selon les termes énoncés par le présent communiqué. Cegedim n'assume aucune obligation de mettre à jour ou corriger les informations présentes dans ce communiqué.